

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT #246-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 200-847 RELATIF AUX RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET SES AMENDEMENTS DE LA MRC BEAUCE-CENTRE** » a été adopté le 15 janvier 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse [info@mrcbeaucecentre.ca](mailto:info@mrcbeaucecentre.ca) ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107<sup>e</sup> rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

**Donné à Beauceville ce 30<sup>e</sup> jour de janvier, deux mille vingt-cinq.**



Jacques Bussières  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière  
de la municipalité de Saint-Jules, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en  
affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 30 janvier entre  
2h00 et 3h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 janvier 2025.



---

Signature